

ARTICLE MIDI-LIBRE en date du 16 octobre 2024 :

Extension du stationnement payant à Sète à compter du 1er novembre 2024.

NOTRE DROIT DE RÉPONSE :

Le stationnement payant évolue à Sète et pas dans le bon sens.

En premier lieu, la fiscalité de la Commune de Sète est supérieure à celle des communes de même nombre d'habitants (+20% pour la taxe foncière, +10% pour la taxe d'habitation - seules les résidences secondaires sont assujetties à cette taxe).

Ainsi, aux problèmes persistants du logement, les édiles majoritaires de la Commune, ont décidé d'étendre les zones de stationnement payant.

Sont concernés les quartiers suivants :

- Quartier des 4 ponts
- Secteurs Paul Bousquet et commissariat de police
- artères attenantes au Quai d'Orient
- alentours de la décanale St Louis

Après avoir étendu son parc de stationnement à 2900 places en 2019, la commune l'étend au 1er novembre 2024, de 700 places en zone verte (longue durée) soit 2100 places, les plages de 790 à 1200 places, et la zone orange (courte durée) de 684 à 738 places soit un total de 4038 places.

Autant dire que progressivement, le stationnement gratuit disparaît bien au-delà du centre-ville.

Les recettes des zones payantes, d'après le Midi Libre, seraient de 1,7 millions d'euros.

Vincent SABATIER, adjoint au Maire indique que 1,2 millions d'euros sont versés à la participation des parkings (construction?).

Les recettes attendues avec cette extension du stationnement payant seraient de 300 000 €/an.

En outre, le forfait post stationnement (dépassement ou non-paiement du stationnement) passerait de 25 à 35€.

Le journaliste pose légitimement la question « *ces extensions et les impacts financiers ne sont-ils pas un impôt déguisé pour les Sétoises et les Sétois ?* ».

Vincent SABATIER balaie d'un revers de main cette accusation, mettant en exergue, la lutte contre la pollution automobile des véhicules « extérieurs » (?) et le développement des pistes cyclables.

Concluant par une sentence extraordinaire de bon sens « *C'est sûr que c'est plus cher, que lorsque c'est gratuit !* ».

L'adjoint continuant son envolée lyrique avec l'objectif de « *virer les voitures des quais* » ainsi, le parking Aristide Briand pourra se remplir... Pour l'instant, il est plein d'eau!

Pour être plus sérieux, revenons à la réalité et analysons les comptes de la Société Publique Locale du Bassin de Thau (SPLBT) qui assure, jusqu'en 2035, la gestion de la délégation de service public du stationnement (DSP) de la commune de Sète.

En réalité, les recettes totales pour l'exercice 2023 de la « DSP stationnement » sont de 3 280 000 € pour des dépenses totales de 2 446 000 €. Le résultat fiscal après impôt sur les sociétés est de 773 774 €.

Dans ces conditions, il est difficile de suivre le cheminement intellectuel de Vincent SABATIER, adjoint au maire.

Le chiffre d'affaires de la « DSP stationnement 2023 » pour les parkings et stationnement de voirie (horodateurs) est le suivant :

Parking clos (Halles, Canal, V.Hugo) :	2 264 000 €
Parking des 3 digues :	105 000 €
Stationnement voirie:	476 000 €
Total	2 845 000 €

En effet, le résultat d'exploitation bénéficiaire de 773 774 € en 2023, ne permet pas de financer la construction de nouveaux parkings (parking Aristide Briand pour un coût évalué entre 10 et 14,5 millions d'euros, par exemple).

En réalité, les parkings sont financés par les subventions municipales de la commune de Sète versées à la SPLBT pour un montant de 25 283 000 € et la garantie des emprunts souscrits par la SPLBT à hauteur de 50%, emprunts qui s'élèvent à 27 321 412 €.

Le choix de la municipalité sétoise est que le stationnement payant (clos et de surface) aboutisse à une privatisation du domaine public au profit d'une société commerciale (SPLBT) qui en assure la gestion sans aucun risque particulier, puisque le contribuable/automobiliste est le principal porteur de recettes.